

VILLE DE



SAINT-MARTIN
DE SEIGNANX

**PROJET PEDAGOGIQUE
DE L'ACCUEIL JEUNES 11/26 ANS**

Saint Martin de Seignanx

SERVICE JEUNESSE 2017



Le projet pédagogique met en œuvre le projet éducatif de l'organisateur, il en précise les conditions de réalisation dans un document élaboré en concertation avec les personnes qui animent l'Accueil.

Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques. Les préoccupations de l'organisateur y sont repérées.



L'organisateur

Le service jeunesse est une structure municipale de la commune de St Martin de Seignanx.

La démarche pédagogique s'appuie sur quatre axes pour proposer un mode d'organisation et d'action qui devront répondre au mieux aux besoins et aux attentes des jeunes St Martinois et de leurs parents.

L'ensemble de cette démarche relève d'une volonté politique affirmée. Elle se traduit par la création du Service Jeunesse en charge de la gestion des actions jeunesse pour les 11 – 26 ans dans les domaines de l'information, la prévention, l'orientation, la formation et l'emploi, les activités socioculturelles et sportives.



Objectifs éducatifs généraux

Les objectifs s'articulent autour de 4 centres d'intérêt :

- 1/ Favoriser le brassage social le plus large possible et l'apprentissage à la vie citoyenne
- 2/ Permettre à tous, l'accès à des loisirs de qualité, à l'information, à l'orientation, à un accueil et à une écoute de professionnels.
- 3/ Améliorer le tissu relationnel dans la cité en étant à la base d'actions communes et fédératrices.
- 4/ Avoir une cohérence éducative sur les différents temps des jeunes.



Structures

L'accueil des Jeunes est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations :

**1 place Saint Louis BP n°371
40012 Mont de Marsan Cedex**

Articles de référence :

L.227-5 et R.227-2 du Code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 3 Novembre 2014.

Cet accueil est soumis à une réglementation stricte visant à assurer la sécurité physique et morale des jeunes :

Obligation de rédiger un projet pédagogique, renforcement de la sécurité des locaux.

L'accueil Jeunes accueille les jeunes de 11 à 26 ans dans des locaux situés :

Pole animation

Espace Jean Rameau

40390 Saint Martin de Seignanx

05 59 15 03 69 / 06 07 10 89 28

Point Information Jeunesse

Espace Jean Rameau

40390 Saint Martin de Seignanx

05 59 44 82 86

Implantation des structures

2 pôles d'accueil pour les 11 – 26 ans

Les locaux sont composés de 2 zones:

1) Point Information Jeunesse (pôle information) :

La salle d'activité / Bureau du directeur / salle de réunion / poste informatique

Réunion de travail jeunes et équipe, recherche d'informations (outils bureautiques, accès internet)

2) Une salle animation (pôle animation) :

Espace salon, coin TV, accueil documentation, espace restauration, espace jeux, poste informatique

+ Espaces sportifs intérieur et extérieur

Les jeux doivent pouvoir être utilisés par tous les jeunes (baby-foot, billard, jeux de société, etc). Les adultes veilleront à l'encadrement, à la sécurité des jeunes et au respect du matériel.



NOTRE ACTION JEUNESSE

L'adolescence est une phase complexe empreinte de contradictions durant laquelle les jeunes sont en quête d'une personnalité et d'une identité qui leur appartiennent.

Besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi vis-à-vis de ses pairs et des adultes, mais également d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis des parents. Pouvoir faire ce qu'ils veulent quand ils veulent.

C'est une période d'initiations, de découvertes et d'expérimentation au cours de laquelle ils vont tester les limites qui leur ont été imposées et braver les interdits. Ils se placent alors en confrontation quasi permanente avec les adultes.

Cependant, en même temps que les adolescents cherchent à se détacher de l'autorité parentale, ils ont besoin qu'on leur oppose un cadre structurant, fait de limites et de repères, à partir duquel ils vont se construire.



Les objectifs pédagogiques de la structure

Les objectifs pédagogiques sont fixés par l'équipe d'animation de l'accueil Jeunes pour une année civile. Les objectifs sont approuvés et validés par la collectivité en prenant en compte les objectifs éducatifs du territoire et le contexte local.

I. Favoriser l'accueil des jeunes :

A/ Ouvrir un lieu d'accueil adapté aux jeunes

B/ Le faire connaître sur le territoire

C/ L'animer par un personnel qualifié

Moyens : Mise à disposition d'un accueil sur le secteur pouvant accueillir les jeunes de 11 à 26 ans.

Aménager les locaux de manière à ce que les jeunes s'y sentent bien.

Diffuser des plaquettes d'information, affiches sur la programmation des activités et séjours organisés par le service jeunesse au sein de commune.

Mettre en place des animations et projets adaptés aux jeunes.

Encadrement par des professionnels de l'animation.

A ce jour le service jeunesse est composé de :

1 Responsable de service

1 animateur référent sur le pôle animation

3 animateurs occasionnels intervenant selon les besoins de la structure

II. Rendre les jeunes acteurs de leur temps-libre :

A/ Les responsabiliser dans le fonctionnement de l'accueil jeune.

B /Les impliquer dans la mise en place des projets, des animations.

C/ Les accompagner dans leur recherche d'informations.

Moyens : Mise en place d'un règlement intérieur créé par le service jeunesse et les jeunes.

Les jeunes pourront décider et organiser leurs activités ou projets (recherche, autofinancement, réalisation).

Possibilité de mettre en place un bureau de jeunes qui sera le référent du groupe et le fil conducteur avec l'équipe d'animation

Aide à la recherche, demande d'informations (mobilité, logement, animation, dispositifs jeunes etc,)

Aide à la recherche de stage, d'emploi (C.V, lettre de motivation, etc)

Collaboration avec des partenaires professionnels, institutionnels et locaux :

- [Services municipaux :](#)

Accueil de loisirs, service communication, sport, services techniques...

- [L'ensemble du tissu associatif](#)
- [Les chefs d'entreprises locales.](#)
- [Les partenaires professionnels.](#)

Foyer de Jeunes Travailleurs : il favorise l'accès temporaire à un premier logement pour des jeunes âgés de 16 à 30 ans. IL favorise également l'inscription de chacun dans un parcours résidentiel afin d'accéder à un logement autonome.

Comité Bassin d'Emploi (C.B.E) : Dans le domaine de l'emploi, insertion professionnelle, développement économique, le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx construit depuis 1993 une démarche de développement local innovante avec et pour les acteurs du territoire

- le partenariat comme préalable à l'action
- le territoire comme échelle adaptée à l'action
- l'innovation économique comme principe d'action

- [Les institutions :](#)

CAF : Dans le cadre de sa politique de soutien à la jeunesse, la Caf soutient et accompagne, avec ses partenaires institutionnels, les initiatives jeunes sur le territoire du département des Pyrénées-Atlantiques et des Landes via le dispositif "projets jeunes".

DRJSCS : Créées en 2010, les directions régionales de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) portent l'ensemble des politiques publiques en matière sociale, sportive, de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative : elles exercent vis à vis des directions départementales interministérielles (DDCS et DDCSPP) une fonction essentielle de pilotage, d'appui technique et d'expertise.

CIDJ : Le CRIJ informe les jeunes de la région, sur tous les sujets qui les intéressent. Il propose un accueil personnalisé, gratuit et anonyme et met à disposition du public des informations pratiques.

CIJA : Le réseau de l'Information Jeunesse répond aux principes de la charte pour l'information des jeunes qui définit l'information comme un droit fondamental pour tous les jeunes. L'information concerne les domaines suivants : enseignement, formation professionnelle et métiers, emploi, éducation permanente, société et vie pratique, loisirs, vacances, Europe, Etranger, sports.

Dans notre région, le réseau Information Jeunesse, actuellement composé de 111 structures se développe autour du Centre Régional d'Information Jeunesse et des Bureaux d'Information Jeunesse (BIJ) et Points d'Information Jeunesse (PIJ), services labellisés par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

DRAC : Direction régionales des affaires culturelles, comprend cinq services compétents pour l'ensemble du territoire régional : le secrétariat général, chargé du fonctionnement interne, du suivi des questions financières et de la gestion des ressources humaines , la conservation régionale des monuments historiques (CRMH) , le service régional de l'archéologie (SRA) , le service des collections, de l'information et de la communication (SCIC) , le service de la création, du développement culturel et de la formation (CDCF).

Mission locale : Une intervention territoriale - Des professionnels qui proposent un accueil individualisé et répondent à aux questions liées à l'emploi, la formation, le logement, la santé... Spécialisée dans la construction des projets professionnels des jeunes de moins de 26 ans, la Mission Locale des Landes a acquis une solide expertise permettant à toute entreprise de recruter plus facilement.

Conseil régional : Le conseil régional d'Aquitaine poursuit son engagement dans une politique de soutien à la jeunesse, concrétisé depuis 2010 par le pacte aquitain pour la jeunesse. Ce contrat a pour objectif de permettre à chaque jeune de se construire un parcours choisi vers un emploi durable. Le conseil met en place des actions jeunesse et est compétent pour les domaines liés à la formation, à l'emploi, au logement, aux transports, aux loisirs, cultures et santé. Il met en place des dispositifs et des actions afin de faciliter les parcours des jeunes vers l'autonomie et les aider à appréhender le monde dans lequel ils feront route.

Conseil Départemental : Le conseil départemental est le représentant des actions et des dispositifs jeunesse dans les domaines du développement économique, de l'emploi, de la formation, de l'éducation, de la jeunesse et du sport. La nouvelle politique jeunesse du Conseil général des Landes est le fruit d'un travail partagé. Elle vise à sécuriser les parcours des jeunes mais aussi à les dynamiser en favorisant les initiatives innovantes. Son principal objectif : **aider les jeunes à construire leur place dans la société et pas seulement les pousser à s'y intégrer**. Les 4 axes de la politique Jeunesse du Conseil général des Landes : Favoriser les parcours éducatifs épanouissants, Donner aux jeunes la possibilité de choisir leurs parcours, Accompagner les parcours solidaires et citoyens, Contribuer à la cohérence des politiques "Jeunesse".

III. Impliquer les jeunes dans la vie locale

A/ Découvrir le milieu dans lequel ils évoluent

B/ Mettre en place des actions avec les partenaires locaux, faire participer les jeunes à la vie de la cité.

C/ Les sensibiliser sur le respect du patrimoine local

D/ Apprentissage de la vie dans la cité : sensibilisation sur l'environnement, éducation à la citoyenneté

Moyens : Les activités mises en place favoriseront la connaissance de leur territoire (histoire, culture, gastronomie, etc.)

Des activités favorisant l'échange avec les associations et organisations locales seront mises en place (participation aux fêtes locales, événements rencontres inter générations, etc.)

Des actions de prévention et de mise en valeur du patrimoine seront élaborées.

IV. Accompagner les jeunes au cours de l'adolescence

A/ Prévenir les comportements à risque.

B/ Permettre la valorisation de soi.

C/ S'ouvrir sur l'extérieur.

D /Maintenir des liens entre les jeunes et leurs familles.

Moyens : Des actions de prévention seront menées avec les jeunes (prévention routière, alcool, drogue, sexualité, hygiène, premiers secours, etc.)

Des activités où chacun pourra s'exprimer, s'épanouir et se mettre en valeur seront proposées tout en respectant les capacités, âges et sexes de chacun (graff, danse, ateliers culturels, sports, etc.)

Des séjours ou court-séjours permettront l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous.

Des activités dites « de consommation » accompagnées de « temps-libres encadrés » permettront aux jeunes de découvrir le milieu rural et urbain.

Afin de permettre aux familles de comprendre et de partager le ressenti des jeunes, des actions avec et pour les parents seront menées (soirée parents/jeunes, soirée débat, etc.)

V. Les relations Humaines

A. Relations Jeunes/jeunes

Tous les jeunes ont les mêmes droits et devoirs les uns envers les autres.

Chaque jeune a le même pouvoir de décisions (choix des activités, choix des sorties...).

B. Relations Jeunes/animateurs

L'animateur est un adulte certifié professionnel de l'animation et a pour but d'accompagner le jeune hors cadre familial et scolaire.

Il veillera à ce que chaque individu soit respecté et respectueux des autres.



LE PUBLIC

1/ Public jeune

L'Accueil Jeunes accueille les jeunes âgés de 11 à 26 ans. Il est ouvert à toutes et à tous. Le pôle animation favorise dans une continuité pédagogique un lien avec l'accueil de loisirs sous forme de passerelles pour intégrer les plus jeunes sur notre structure (activités communes). Il accueille également l'ensemble des jeunes des communes voisines.

2/ Public parent

L'Equipe d'animation s'efforcera de répondre à toutes les interrogations des parents : les relations doivent être respectueuses du statut des uns et des autres. Les parents peuvent consulter sur demande le projet pédagogique complet de la structure. Un résumé de ce document est toujours présenté dans les différents outils de communication à destination des parents

A l'inscription du jeune (1ère visite à l'accueil), un courrier est systématiquement remis à la famille avec :

- le règlement intérieur

- Le dossier d'inscription comprenant : une fiche de renseignements, une fiche sanitaire de liaison, un certificat médical de non contre-indication à la vie en collectivité précisant que le jeune est à jour de ses vaccinations, test de natation (à ramener COMPLET et signé dans les plus brefs délais dès réception),

- la plaquette du pôle animation ados présentant les horaires d'ouverture et le programme d'activités.

Pour toutes sorties et ou animations extérieures, les dossiers COMPLETS sont obligatoires.

L'encadrement

L'équipe d'animation est constituée de deux personnes permanentes, de trois animateurs occasionnels et d'éventuels animateurs saisonniers et/ou de stagiaires.

Le directeur :

Ses fonctions sont la direction et l'organisation du fonctionnement du service jeunesse. Mise en œuvre de projets en partenariat avec les institutions. Développement d'actions éducatives et de prévention en direction de la jeunesse, gestion du budget, fonctionnement du PIJ, suivi pédagogique et administratif, encadrement de l'équipe d'animation.

L'animateur référent du pôle animation :

Ses fonctions sont l'animation de l'accueil Jeunes durant les vacances et sur les créneaux d'ouverture de la semaine durant la période scolaire, la mise en œuvre des projets de la structure. Il peut prendre la direction d'un séjour.

Jours et horaires d'ouverture des structures :

1. Périodes scolaires

Point Information Jeunesse

Lundi : **15h30 / 18h30**

Mardi : **9h/12h00 et 16h30 / 18h30**

Mercredi : **16h30 / 18h30**

Jeudi de **16h30 / 18h30**

Samedi de **9h à 12h**

(+ sur rendez vous toute la semaine)

Pôle animation :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de **16h30 à 18h30**

Le mercredi de **14h00 à 18h30**

Le samedi de **14h00 à 18h30**

2. Périodes de vacances

Pendant les petites vacances, la structure fonctionne du lundi au vendredi selon les horaires fixés dans le programme qui est disponible à la mairie, au PIJ, l'accueil de loisirs, sur le site internet de la commune.

Le programme est également distribué par mail aux familles 15 jours avant le début des vacances.

Modalités d'inscription (pôle animation):

Chaque jeune âgé de 11 à 17 ans peut librement s'inscrire à la structure en :

Remplissant un dossier d'inscription suite à sa première visite faute de quoi il ne sera pas accepté.

- Consultant et signant le règlement intérieur.
- Payant une cotisation annuelle de 5€ par famille.
- Fournissant une attestation CAF ou dernier avis d'imposition.
- Carnet de vaccination à jour.
- Attestation d'assurance extrascolaire.
- En ayant pris connaissance de ce présent projet pédagogique.

- Fournissant son test préalable à la pratique d'activités aquatiques et nautiques.
un certificat complémentaire pourra être demandé en cas d'activités spécifiques.

Afin de rendre autonomes et responsables les usagers, les accueils sont libres : En effet, les jeunes (quel que soit leur âge) peuvent bénéficier de la structure pendant la durée souhaitée dans la limite des horaires fixées par le Directeur. L'équipe considère que les familles acceptent que leurs enfants gèrent de manière autonome leurs arrivées et leurs départs.

L'accueil jeune est un lieu d'accueil encadré par des animateurs dans lequel les jeunes peuvent jouer ou organiser leurs activités pendant leur temps libre.

Les inscriptions aux activités se font par téléphone auprès du Service Jeunesse :

Tél : 05.59.15.03.69 ou 06.07.10.89.28

ou directement auprès des animateurs (aux jours et heures d'ouverture)

3/ Règles de vie

Pour assurer le bon fonctionnement des salles, les jeunes se doivent de respecter les règles de vie de l'accueil, le matériel, les locaux, les camarades et l'équipe d'animation.

Les règles de vie ont pour but d'établir un cadre, de donner des repères, d'établir les droits et les devoirs de chacun. Elles seront expliquées aux jeunes et seront affichées pour ne pas les oublier. Elles pourront évoluer en fonction des comportements ou de l'organisation à adopter. Elles sont développées dans le règlement intérieur co-construit avec les jeunes eux-mêmes.

4/ L'intérieur de la salle

Il est formellement interdit de fumer dans la salle

Il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool et autres produits illicites dans le cadre de l'animation jeunesse.

Dans l'hypothèse contraire, la commune se réserve le droit d'une action récursoire contre les contrevenants dans toute action en responsabilité.

Toute défectuosité des équipements et matériels mis à disposition des jeunes devra être signalée à l'équipe d'animation qui en avertira immédiatement le responsable des services techniques de la mairie.

5/L'extérieur de la salle

L'encadrement et l'animation à l'extérieur des salles et des lieux d'activités encadrés ne sont pas sous la responsabilité du service municipal.

Néanmoins, pour garantir la pérennité de l'activité il convient de respecter les règles qui s'appliquent au domaine public.

Selon les activités, l'équipe d'animation veillera au taux légal d'encadrement, à la qualification des différents intervenants et à la sécurité physique et morale des jeunes.

Tarifification

Le service jeunesse demande une cotisation annuelle de 5€ par année civile par famille pour la fréquentation et l'utilisation du matériel mis à disposition des jeunes.

- Les activités faites par l'équipe d'animation sont non payantes.

- Les activités extérieures payantes peuvent varier en fonction du coût de l'activité.

En cas d'absence sur une activité, l'équipe d'animation doit être prévenue 24h à l'avance au minimum.

Le cas échéant, la facturation sera établie conformément à l'inscription, sauf en cas de maladie (fournir un certificat médical) ou incident grave (ex : décès).

Les sorties se font en mini bus selon le nombre de jeunes ou en transports en commun.

Budget

Un budget prévisionnel est réalisé en début d'année civile dans le budget de la commune. Le directeur propose les tarifs des animations et sorties proposées aux familles. L'équipe d'animation s'efforce de proposer des activités, animations et sorties aussi diverses que possible. Le projet d'activité est élaboré en fonction des initiatives exprimées par les jeunes au cours de l'année, des opportunités du territoire et de l'actualité du moment.

Les jeunes sont encouragés à participer à la création des programmes. Priorité est donnée aux activités attrayantes, innovantes, culturelles et adaptées aux âges de chacun. Les activités intercommunales permettant la mutualisation de moyens techniques, financier, humains et la rencontre entre jeunes sont favorisées.

Il est également possible de mettre en place des actions locales à l'initiative des jeunes ou sur invitation des associations locales (fête communale, actions avec office de tourisme...)

Évaluation :

Afin de toujours agir selon les objectifs éducatifs et pédagogiques du dit projet, le directeur rédige un bilan périodique présentant le bilan quantitatif et qualitatif, les difficultés rencontrées, les projets en cours ou à venir, article de presse, photos.

S'agissant d'un accueil permanent, l'équipe d'animation a travaillé sur un projet pédagogique annuel.

Son évaluation permet de vérifier le travail réalisé, sa cohérence générale et la pertinence des actions réalisées au regard du projet éducatif.

Elle permet également de concevoir et de proposer d'éventuelles adaptations liées aux problématiques rencontrées.

Le travail d'évaluation débute lors de la préparation des différentes actions. A ce titre, des objectifs opérationnels précis permettent souvent de déterminer des modalités d'évaluation mesurables (être capable de..., respect d'une consigne particulière...)

Fait à : Saint Martin de Seignanx

Le : 24/10/2016

Validé et acté le :

**Monsieur Le Maire,
L.CAUSSE**

**La Directrice du service Enfance / Jeunesse,
H.PEYNOCHE**

**Elu à la Vie sociale
Manifestations Jeunesse
I.AZPEITIA**

**Le Responsable du service jeunesse
G.BAUDIN**

L'équipe d'animation :

F.ESPARZA

M.LAPEBIE

B. DUPRUILH